

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à une installation classée pour la protection de l'environnement

Demande d'autorisation d'exploiter une unité de production d'acides carboxyliques présentée par la société AFYREN NEOXY sur la plate-forme de Carling à SAINT-AVOLD

Le préfet de la Moselle a prescrit du 30 juin au 03 août 2020 inclus, l'ouverture d'une enquête publique préalable au projet susvisé, d'une durée de 35 jours dans les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km :

CARLING, DIESEN, HOMBURG-HAUT, L'HÔPITAL, LONGEVILLE LES SAINT AVOLD, PORCELETTE, SAINT-AVOLD et VÖLKLINGEN (Allemagne).

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné M. Patrick NEU, ingénieur environnemental, en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête relatif à ce projet, comportant notamment une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Grand Est (MRAe) et les résumés non techniques sera déposé dans la mairie de SAINT-AVOLD, siège de l'enquête, pendant toute la durée de l'enquête où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie dans le respect des règles sanitaires en vigueur (mesures de distanciation physique, mise à disposition de gel hydro-alcoolique, aération des locaux, désinfection du matériel, etc.).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable sur internet à l'adresse suivante :

- [www.moselle.gouv.fr - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle](http://www.moselle.gouv.fr-publicite-legale-installations-classées-et-hors-installations-classées-arrondissement-de-Forbach-Boulay-Moselle)

- sur support papier à la mairie de SAINT-AVOLD, siège de l'enquête,

- sur un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture de la Moselle (9 place de la Préfecture 57034 METZ cedex), aux horaires d'ouverture du public (de 8 h 30 à 15 h 30) après prise de rendez-vous au 03 87 34 87 34.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie précitée, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie au public dans le respect des règles sanitaires en vigueur;
- par écrit à l'attention de M. Patrick NEU désigné en qualité de commissaire enquêteur, à la mairie de SAINT AVOLD - 36 boulevard de Lorraine 57500 SAINT-AVOLD ;
- **sur le registre électronique, fortement recommandé et à privilégier** accessible par le site internet [www.moselle.gouv.fr-publicité légale installations classées et hors installations classées – arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle](http://www.moselle.gouv.fr-publicite-legale-installations-classées-et-hors-installations-classées-arrondissement-de-Forbach-Boulay-Moselle) ;
- à défaut d'accès au registre électronique par le lien indiqué ci-dessus, possibilité de faire ses observations par mail à l'adresse suivante :

afyren-neoxy-carling-saint-avold@enquetepublique.net

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public à la mairie de SAINT-AVOLD, sous réserve d'une prise de rendez-vous, à compter du 26 juin 2020, par internet à l'adresse suivante : [www.moselle.gouv.fr-publicité légale installations classées et hors installations classées – arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle](http://www.moselle.gouv.fr-publicite-legale-installations-classées-et-hors-installations-classées-arrondissement-de-Forbach-Boulay-Moselle) pour recevoir ses observations, le :

- mardi 30 juin 2020, de 9 h à 12 h

- lundi 03 août 2020, de 14 h à 16 h

Pour se rendre en mairie, le port du masque est obligatoire et il conviendra d'apporter son propre stylo. Toutes les règles sanitaires en vigueur afin d'éviter la propagation du virus Covid19 seront respectées (mesures de distanciation physique, mise à disposition de gel hydroalcoolique, aération des locaux, désinfection du matériel, etc.).

Le commissaire enquêteur tiendra également des permanences téléphoniques, sous réserve d'une prise de rendez-vous, à compter du 26 juin 2020, par internet à l'adresse suivante : www.moselle.gouv.fr-publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle

Ces permanences se tiendront le :

- mardi 7 juillet 2020 de 14 h à 16 h
- jeudi 16 juillet 2020 de 9 h 30 à 11 h 30
- vendredi 24 juillet 2020 de 15 h à 17 h
- lundi 27 juillet 2020 de 9 h 30 à 11 h 30

Ces rendez-vous téléphoniques auront une durée prévisionnelle de 20 minutes. Si les échanges venaient à nécessiter davantage de temps, il conviendra de fixer avec le commissaire-enquêteur un rendez-vous pour un nouvel entretien.

Le dossier d'enquête est transmis à l'Etat allemand.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées au pétitionnaire représenté par : M. Olivier MARQUANT - Directeur – société AFYREN NEOXY – Biopôle Clermont Limagne 63360 SAINT BEAUZIRE – tél 06 27 17 36 88 – olivier.marquant@afyren-neoxy.com.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans chacune des mairies concernées, ainsi qu'à la préfecture de la Moselle (DCAT/BEPE) et sur le site internet de la préfecture de la Moselle : www.moselle.gouv.fr - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle , pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.